



2
Jours

Gérer la paie des agents du service public

dans PAIE - EXPERTISE PAIE / Réf : PAI-EXPE-12

Objectifs de la formation

- Définir les règles de paie du secteur public
- Développer ses connaissances
- Acquérir des automatismes afin de sécuriser le processus de paie

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Distinguer les différents statuts

- Titulaires ou non titulaires
- Non- fonctionnaires, contractuels, vacataires

2. Décrire les éléments du bulletin de paie

- Mentions obligatoires, interdites et facultatives
- Notion d'indice et le salaire de base
- Éléments obligatoires
- Éléments facultatifs et compléments de rémunération
- Avantages en nature

Jour 1 - Après-midi

3. Identifier les charges sociales

- Stagiaires et titulaires



- Agents contractuels
- URSSAF et Pôle emploi
- Caisses de retraite

Jour 2 - Matin

4. Gérer les absences et les congés

- Les différents régimes
- Congés bonifiés
- Indemnités journalières maladie, maternité et accident
- Autres absences

Jour 2 - Après-midi

5. Traiter les paies spécifiques

- Agents à temps partiel
- Détachement ou mise à disposition d'agents : la double carrière
- Contrats aidés
- Cumuls emplois publics et privés

Pré-requis

Avoir une maîtrise de la paie

Public cible

Chef comptable, comptable

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :





- La méthode pratique utilisée par le formateur fait appel à la réalisation d'exercices. Ils permettent de formaliser les acquis et de réaliser les évaluations et sont utilisés tout au long de la formation. Le formateur utilise également la méthode participative en instaurant un dialogue interactif avec le stagiaire. Combinée à une démonstration théorique percutante, celle-ci permet de prendre en considération le contexte des stagiaires.

Modalités d'évaluation

- Le questionnement utilisé tout au long de la formation permet au formateur de valider l'atteinte des objectifs pédagogiques. Un feedback à chaud permet un ancrage durable des savoirs.
- La réalisation d'exercices pratiques peut ponctuer les propos du formateurs à l'issue de chaque thématique.
- Une attestation de formation reprenant l'ensemble des objectifs pédagogiques sera délivrée à chaque participant à l'issue de la formation.

